

BJK/ak

5. 26 février 1964

Note de dossier

Visite de M. le Cdt. de Corps Gonard à Monsieur le Conseiller fédéral Wahlen, le lundi 24 février 1964:

Tout d'abord, M. Gonard exprime la reconnaissance du président du Comité pour tout ce qui est fait par la Suisse pour faciliter l'action au Yémen. Il ajoute ses remerciements personnels pour l'accueil qu'il a reçu de nos ambassades lors de son voyage au Proche-Orient. Il mentionne spécialement l'efficacité de M. Erni, chargé d'affaires à Djeddah, et de notre ambassade au Caire qui a réussi à lui ouvrir beaucoup de portes.

Après rapport sur la situation stratégique et sur la situation de l'Hôpital du Désert, M. Gonard parle de l'avenir de ce dernier: il faudrait essayer d'internationaliser l'action, ce qui rencontre beaucoup de difficultés. A la longue, le Comité ne dispose plus des moyens nécessaires pour continuer son action. M. Gonard craint qu'elle ne doive être arrêtée, au plus tard en juin de cette année, bien qu'il se rende compte combien elle a contribué au prestige, non seulement du Comité international, mais de la Suisse. Il est hors de question d'agrandir les installations, comme certains médecins le désireraient. Il a fait hisser, à côté du drapeau suisse, celui de la Croix-Rouge, pour marquer qu'il s'agit d'une entreprise du Comité.

Il mentionne que les Américains ont restitué 30'000 dollars aux frais de transport, et qu'une collecte internationale effectuée auprès de toutes les sociétés nationales de la Croix-Rouge a eu comme produit Frs. 350'000.-. Le Comité examine, sur sa proposition, une collecte supplémentaire auprès des pays arabes. Il en a fait mention au Caire, en faisant appel à la communauté et à la solidarité de ces pays.

Si les hostilités arrivaient à leur fin, il y aurait peut-être lieu de remettre les installations aux autorités communes du Yémen et de les transplanter à Saana. Il ne se prononce pas sur la question de l'exploitation, mais mentionne le fait qu'en Arabie Séoudite il y a déjà près d'une demi-douzaine de clin-



box qui, faute de médecins et de personnel, rouillent, sans servir à personne.

M. G., tout en se rendant compte du gros effort financier que la Confédération a déjà fait, pose la question si le crédit pour l'assistance technique ne pourrait pas être utilisé pour assurer le maintien de l'hôpital.

M. le Conseiller fédéral Wahlen décline catégoriquement cette possibilité. Il rappelle que M. Boissier lui avait déclaré, lors de sa dernière visite, ne plus vouloir faire appel à une aide financière de la Confédération. M. Wahlen déplore vivement le manque de confiance et les malentendus qui ont surgi ces derniers temps entre le Conseil fédéral et le Comité international. Il mentionne les cas du Népal, les difficultés que le Comité a faites lors du Don du Centenaire, et celles qui récemment se sont encore produites dans l'action au Yémen. Il répète, une fois de plus, que le Conseil fédéral et lui-même tout particulièrement sont conscients de la nécessité d'une autonomie absolue du Comité international qu'il respecte toujours, mais que, d'autre part, une collaboration étroite et confiante est d'autant plus nécessaire que le Comité aura toujours besoin de l'aide de la Confédération.